

Aide à l'embauche d'un demandeur d'emploi de 45 ans et + en contrat de professionnalisation

FRANCE TRAVAIL

Présentation du dispositif

Les entreprises qui embauchent en contrat de professionnalisation un demandeur d'emploi peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat.

Ce dispositif vise à faciliter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi de 45 ans et plus, en leur permettant de se former en vue d'acquérir de nouvelles compétences.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif s'adresse aux employeurs assujettis au financement de la formation professionnelle continue. Les établissements publics industriels et commerciaux, les entreprises d'armement maritime ainsi que les entreprises de travail temporaire peuvent conclure des contrats de professionnalisation.

Le demandeur d'emploi de 45 ans et plus peut être embauché dans le cadre d'un contrat de professionnalisation qu'il soit conclu à durée déterminée ou indéterminée.

— Critères d'éligibilité

Le demandeur d'emploi doit être âgé de 45 ans et plus, au moment de la date de début d'exécution du contrat.

Le demandeur d'emploi embauché ne doit pas avoir fait partie de l'effectif de l'entreprise au cours des 6 derniers mois précédant la date de début du contrat.

L'employeur ne doit pas avoir procédé à un licenciement économique dans les 6 derniers mois pour le poste concerné par l'embauche.

L'entreprise doit être à jour de ses versements de cotisations sociales ou avoir souscrit et respecter un plan d'apurement des dettes.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de l'aide est fixé à 2 000 €.

Pour les salariés embauchés à temps partiel, le montant de l'aide est versé proportionnellement au temps de travail effectif.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Démarche en ligne depuis [le site France Travail](#).

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - › Demandeur d'emploi
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Hors licenciement éco. dans les 6 derniers mois

Organisme

FRANCE TRAVAIL

- **Accès aux contacts locaux**
Téléphone : 39 95
Web : www.francetravail.fr/...